

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU JEU «LA RENTREE, C'EST UN JEU D'ENFANT» CENTRE COMMERCIAL RIVE DROITE <i>Du 6 au 9 septembre 2017</i></p>

Article 1

Le GIE du centre commercial RIVE DROITE dont le siège est 4 Pavillons 33310 LORMONT RC BX 301 610 697 organise, du 6 au 9 septembre 2017, un jeu concours, intitulé « LA RENTREE, C'EST UN JEU D'ENFANT », dans le centre commercial Rive Droite, ce jeu est totalement gratuit et sans obligation d'achat.

Ce jeu est annoncé :

- dans le centre commercial,
- sur la page <https://www.facebook.com/cc.rivedroite>
- sur le site <http://cc-rivedroite.com/chequier-rive-droite/>.

Article 2 – Dotations

La dotation totale est de 300€ en chèques cadeaux à gagner par tirage au sort qui aura lieu le samedi 9 septembre à 19H dans le centre commercial Rive Droite.

Une seule personne gagnera la dotation de 300€. Le gagnant se verra remettre une enveloppe contenant 20 chèques de 10€ utilisables uniquement dans les boutiques du centre commercial Rive Droite et 5 chèques de 20€ utilisables chez Carrefour et dans les boutiques du centre. Ces chèques-cadeaux sont valables du 13 au 30 septembre 2017.

Dans le cas où le gagnant ne serait pas présent lors du tirage au sort, il sera informé par courrier et sera invité à venir récupérer son lot dans le centre à une date qui lui sera communiquée dans le courrier.

Le gagnant ne sera admis qu'une seule fois dans l'année.

Article 3 - Principe du jeu concours

Pour participer au jeu concours, les clients du centre remplissent un bulletin de jeu se trouvant en dernière page du livret rentrée. Ce bulletin est à déposer entre le 6 et le 9 septembre 2017 avant 18H dans l'une des urnes installées vers l'entrée 4 et vers l'entrée 2, dans la galerie commerciale.

Le livret est distribué à 5 000 exemplaires dans le centre commercial et aux alentours du centre par des hôtesses :

- Le samedi 2 septembre de 15 à 18H
- Le mercredi 6 et le jeudi 7 septembre de 12H à 18H
- Le mardi 5, le mercredi 6 et le vendredi 8 septembre de 17H à 19H

Article 4 - Modification des conditions de déroulement du jeu

Le centre commercial Rive Droite organisateur se réserve le droit d'annuler le jeu concours ou d'en modifier les conditions de déroulement si des événements le rendent nécessaire. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu concours seront affichées sur le site, le centre commercial Rive Droite ne pouvant être tenu pour responsable.

Article 5

La participation au présent concours est interdite à toute personne liée par contrat de travail direct ou indirect permanent ou temporaire à la société organisatrice.

Article 6 - Utilisation des données

Le gagnant autorise le Centre Commercial Rive Droite du simple fait de sa participation au jeu et sans aucune contrepartie à utiliser son image, nom, prénom, adresse, mail et numéros de téléphone à des fins promotionnelles ou publicitaires (envoi de courrier, de SMS, ou de lettre d'information par mail), et ce gratuitement, sans que cette utilisation puisse donner d'autres droits que le bénéfice du lot gagné.

Le participant peut s'y opposer, en le signalant sur simple demande écrite faite à la direction du Centre.

Article 7 - Litiges et responsabilité

La participation à l'opération implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à cette opération devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'Opération soit le 9 octobre 2017.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice. La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion de l'Opération de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché ou tenté de frauder, directement ou indirectement aux règles de participation au jeu « La Rentrée, c'est un jeu d'enfant ». Tout litige sera réglé par le tribunal situé dans le ressort de la société organisatrice.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables si le jeu devait être modifié, reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Leur responsabilité ne saurait être non plus recherchée à raison de tout dommage de quelque nature qui pourrait survenir au gagnant pendant la jouissance de leur lot.

Article 8 - Dépôt et consultation du règlement de jeu

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement des opérations dans son intégralité.

Le présent règlement est déposé en l'étude SCP Biran Audibert, huissiers de justice 117, cours Balguerie Stuttenberg - 33300 Bordeaux

Ce règlement peut être obtenu gratuitement dans la limite d'un seul envoi par foyer (même nom, même adresse) sur simple demande faite par lettre auprès de l'organisateur, dont le siège est Centre Commercial Rive Droite - Le GIE du centre commercial RIVE DROITE dont le siège est 4 Pavillons 33310 LORMONT. Tout frais d'envoi éventuellement exposé pour obtenir le règlement sera remboursé sur demande écrite faite auprès de la société organisatrice, sur la base d'un timbre poste au tarif lent en vigueur à la date de la demande, dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 9 - Utilisation des données personnelles (loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser éventuellement les informations portées sur les formulaires d'inscription à d'autres fins que le jeu lui-même. Toutefois, chaque participant peut s'opposer à ce que ses coordonnées soient utilisées à des fins commerciales.

Ces informations sont soumises à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Tout participant reconnaît être informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Ce droit peut être exercé en adressant un courrier à : GIE du centre commercial RIVE DROITE dont le siège est 4 Pavillons 33310 LORMONT.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.cc-rivedroite.com>.

Le règlement peut aussi être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, auprès de la Société Organisatrice. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande jointe à la demande de règlement sur la base du tarif lent " lettre " moins de 20g en vigueur (joindre un RIB/RIP/RICE).

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement et ce sans préavis.

Toutes les personnes ayant participé au concours et en particulier le gagnant, acceptent du seul fait de leur participation au concours, que leur nom soit cité et leur image diffusée sur le site internet <http://www.cc-rivedroite.com> et tout autre support de communication lié à l'évènement, sans pouvoir exiger une quelconque rémunération en contrepartie.

Tout participant bénéficie d'un droit d'accès, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, sur simple demande adressée au GIE du centre commercial RIVE DROITE dont le siège est 4 Pavillons 33310 LORMONT

par le 1^{er} système
2007 à Lormont
